PROJET PILOTE

BILAN D’UN AN DE BUREAU D’ÉTUDE

VISARTE WALLIS – VISARTE VALAIS



# INTRODUCTION

Après quasi une année de mise en place du projet de transformation nous pouvons tirer un bilan positif des actions menées pour de meilleures conditions de travail des artistes en Valais. Première constatation : le travail abattu en une année aurait été fait en plusieurs années avec un comité bénévole. Le projet a permis de créer un dialogue avec le service de la culture et de démarrer plusieurs projets avec le collectif des faîtières. Les enquêtes menées ont mis en lumière de nouvelles problématiques qui touchent les artistes et nous ont permis de confirmer et d’affiner la compréhension de ce que nous pressentions. En résumé, nous avons pu mener à bien tous les points de notre projet pilote, dont l’enquête sur les conditions de travail des artistes en Valais dont nous présenterons les résultats publiquement le 22 octobre 2022. Évidemment, comme cela est souvent le cas dans un projet, le fait d’avoir ouvert certaines portes nous a montré de nouveaux axes importants à développer.

## Collaborations

Nous avons pris le temps de rencontrer longuement le service de la culture, Anne-Catherine Suttermeister et Hélène Joy Cagnard nous ont suggéré des pistes pour nos enquêtes et assuré la prise en compte des études. De même Jean-Pierre Pralong nous a proposé d’être un relais de communication pour la diffusion des études. Durant l’année écoulée nous avons régulièrement pris contact avec ces différents acteurs pour les tenir au courant de nos difficultés et des avancées du projet.

La défection de la personne de Visarte Wallis au poste du bureau, Sabina Kaeser a représenté une grande déception et une source d’interrogations au démarrage de notre projet. Pour des raisons personnelles celle-ci a décidé de non seulement renoncer à ce poste mais a, dans la foulée, également démissionné de la co-présidence de Visarte Wallis. Après une période de recherche, nous avons trouvé une personne à la sensibilité alémanique pouvant poursuivre la collaboration en la personne de Milena Bückel, artiste ayant grandi entre Bâle et Genève, nouvellement inscrite à Visarte Valais, qui a repris le poste un peu plus tardivement en janvier. À part ce remplacement, notre programme est resté le même sur l’ensemble du territoire valaisan et tous les aspects ont été traités.

# CŒUR DU PROJET

Visarte Valais a sollicité le fonds de transformation pour l’établissement d’un bureau d’étude afin d’avancer sur les questions ayant trait aux conditions de travail des artistes en Valais et permettant d’étudier et de proposer des actions accompagnant leur amélioration et leur évolution. Parmi celles-ci, les points importants à relever sont :

1. **Réalisation d’une enquête permettant d’étudier la possibilité d'une rémunération de l’artiste.**

Une importante enquête conduite par Hélène Mariéthoz a permis d’établir pour la première fois des statistiques précises sur les conditions de travail et de vie des artistes dans le domaine des arts visuels.

L’enquête met en évidence que :

■ Pour une très large majorité des artistes en Valais, il est impossible de vivre du seul revenu artistique. Seuls 6% disent gagner plus de 40'000.-/an de leur seule activité artistique.

■ Ils sont 72% à déclarer compléter leur revenu avec un emploi alimentaire et 24% à bénéficier d’une rente ou de l’aide d’un proche. Toutes sources de revenus confondus ils sont 79,7% à gagner moins que le seuil du bas salaire (CHF 49’344, selon le Bulletin d’information statistique du Valais.)

■ Les artistes ne sont pas suffisamment rémunérés, voire pas du tout, pour leur travail (Dans le cas d’une exposition d’œuvres déjà réalisées par exemple, les heures de travail effectuées ne serait-ce que pour la remise en état des œuvres, leur conditionnement, les heures de présence pour leur accrochage et leur présentation publique ne sont jamais prises en compte.)

■ La vente est la source de revenu principale des activités artistiques en Valais.

■ Pour les seules activités artistiques, l’indépendance est le statut le plus représenté en Valais, le salariat (via une association ou non) ne représentant que 7,8% du mode de traitement des revenus.

■ La majorité des personnes (59%) déclare ne pas cotiser à une caisse de prévoyance pour le 3ème pilier. Parmi celles-ci, la moitié ne cotise pas non plus à un 2ème pilier et gagne moins de CHF 30'000 tout revenu confondu. Elles ne percevront ainsi à la retraite aucune autre rente hormis l’AVS.

1. **Etude du statut de l’artiste et du système de subventions à la création**

Le statut des artistes au sein de la société fait l’objet de nombreuses recherches. Pour donner suite à la déclaration de l’Unesco de 1980 faisant état de la situation des artistes visuels dans le monde, de nombreux pays ont empoigné cette problématique, dont certains ont institué un statut spécial pour les artistes. La plupart des études internationales sur la vie professionnelle des artistes font le constat qu'en moyenne, les artistes gagnent moins que d'autres professionnels ayant des qualifications similaires et souvent moins que le travailleur moyen dans la population active. Les revenus des artistes affichent souvent plus de variabilité que celles des autres travailleurs professionnels en raison de la structure intermittente de leur travail qui peut provenir de sources multiples (y compris le travail en dehors des arts). Les artistes ont un travail complètement à part dans la société́, produisant des biens qu’ils lèguent à la société́ et qui en constituent la richesse et le patrimoine. De même ils participent à la construction d’un sentiment d’appartenance, d’une fierté́ nationale, voire de l’identité́ d’un territoire. En tant que vecteur de connaissance, l'art joue un rôle important dans l'éducation, ainsi que dans la construction de la citoyenneté́. L’artiste participe au foisonnement culturel et au dynamisme d’un territoire améliorant sensiblement sa qualité́ de vie. Plusieurs études font état du développement économique de nombreuses villes en corrélation avec les activités artistiques. Les artistes concourent ainsi au développement et à l’augmentation de la sensation de bien-être d’une région.

Cette thématique a maintenant été prise en charge par le Collectif des faîtières culturelles du Valais. Un document a été présenté à la presse ainsi qu’au Conseiller d’Etat Mathias Reynard. Ce dernier, très intéressé, a proposé de mettre en place une commission sur le sujet. Entretemps, les discussions se sont poursuivies au niveau national.

**3. Permettre aux artistes d’acquérir de nouvelles compétences. Les rendre plus attentifs à des questions de fonds liés à leurs pratiques.**

Cécile Giovannini et Martin Panchaud de Visarte Genève et Creative Quest ont été mandatés pour scénariser et réaliser des tutoriels accompagnant les artistes dans l’acquisition de nouvelles compétences visant à professionnaliser et harmoniser les pratiques. Aujourd’hui terminés, ces tutoriels seront officiellement présenté à l’occasion de la réunion du 22 octobre avant d’être diffusés sur notre site et sur YouTube. D’autres sont prévus, en lien avec les requêtes et besoins exprimés lors des tables rondes auxquelles participent les acteurices culturel.les.

Présentation des 10 vidéos réalisées dans le détail :

0. Présentation du concept, présentation de Visarte et pistes sur le statut de l’artiste

sortie prévue le 22 octobre 2022

1. discussion autour des recherches de fonds

2. Comment écrire une bio d’artiste

3. Comment écrire son CV et créer un portfolio (spécial galerie)

4. Comment écrire une note d’intention/ lettre de motivation artistique

5. Comment pitcher son projet

6. Comment budgéter un projet

7. Comment créer un plan de financement

8. Comment planifier son projet/recherches de fonds

9. Indépendance ou association ?

10. Comptabilité artistique

Avec les interventions et supports textuels extérieurs de: Isabelle Bagnoud Loretan, Julia Taramarcaz, Sabine Zaalene, Hélène Mariéthoz, Antoine Panchaud. Les possibilités de diffusion de ce projet peuvent se faire par YouTube, Instagram, Facebook ou application de podcast audio.

Le projet sera présenté à Fribourg lors de la journée de la SCAA et à Martigny lors de la

restitution de l’enquête valaisanne sur les conditions de travail de l’artiste le 22 octobre 2022.

**4. Impulser une réflexion autour des lieux d’exposition**

Entre mai et septembre 2022, 8 entretiens ont été menés avec les galeries et espaces qui ont manifesté leur intérêt : 3 dans le Bas-Valais (Galerie Oblique, Espace ContreContre, Estamp sa), 2 dans le Valais Central (Galerie les Dilettantes, la Grande Fontaine) et 3 dans le Haut-Valais (Galleria Graziosa Gyger, Zur Schützenlaube, Zur Matze). L’objectif de ces entretiens auprès de ces acteurs importants de la chaîne de diffusion des œuvres, était d’esquisser des pistes de réflexion pour tendre vers une rémunération correcte des artistes, de comprendre dans les grandes lignes ce dont les espaces privés ont besoin pour poursuivre leur travail dans de bonnes conditions, d’exposer l’idée d’une « charte éthique des lieux d’exposition » qui serait issue de discussions entre les artistes et les galeristes (à l’image de la « Charte des bonnes pratiques des centres d’art contemporain » élaborée par l’association française de développement des centres d’art contemporain et disponible ici: <https://dca-art.com/ressources/outils>) et d’impliquer les galeristes pour qu’elles et ils participent à la journée de discussion organisée au mois d’octobre 2022.

Il est très rapidement ressorti de ces entretiens une sensation partagée de fatigue et de lassitude : l’importante implication pour mener à bien les projets, le travail quasiment toujours bénévole ou faiblement rémunéré et le constat que les ventes d’œuvres sont en baisse, y compris les «grosses » ventes à des clientes et clients réguliers, malgré le professionnalisme des réseaux et les efforts de diffusion consentis.

Le pourcentage des ventes est habituellement réparti à 60% pour les artistes et 40% pour les lieux (ou 50%-50%). Les ventes permettent de financer les frais fixes (notamment le loyer et les charges des locaux). Dans la majorité des cas, les frais de communication ainsi que les frais de vernissage sont pris en charge par le lieu.

Les frais de production des œuvres d’art sont toujours à charge de l’artiste, et la rémunération pour le travail de préparation de l’exposition est généralement inexistante ; il ressort des entretiens que la plupart des galeristes n’avaient jamais envisagé l’existence de ces frais. Le transport des œuvres est également à la charge de l’artiste. Dans certains lieux, il est demandé à l’artiste d’effectuer (gratuitement) des heures de gardiennage ; dans tous les cas, les heures de gardiennage sont effectuées par des bénévoles, ou bénévolement par les galeristes.

Certains lieux sont constitués en association, ce qui leur permet occasionnellement de faire des demandes de subvention lorsque des artistes professionnelles / professionnelles qui ont un lien avec le Valais sont exposées / exposés. Une subvention cantonale est parfois obtenue, sous condition d’une rémunération de CHF 1'000.- pour l’artiste. D’autres lieux ne souhaitent pas fonctionner en tant qu’association, craignant que cela ne leur ôte une part de liberté d’action, et n’augmente la charge de travail administratif.

Les besoins soulevés par les lieux sont, pêle-mêle, les suivants :

* Mettre en place des collaborations entre les galeries, pour lesquelles des subventions pourraient être demandées ;
* Création d’un poste « communication et diffusion », pour une personne qui travaillerait au service de toutes les galeries et effectuerait des tâches telles que la communication autour des expositions, la création de contenu pour les réseaux sociaux, la mise en lien des galeries « de plaine » et « de station » (avec une clientèle aisée qui ne se rend habituellement pas en plaine) ;
* Création d’une plateforme de communication dynamique, qui puisse servir de relais vers les journalistes, autres acteurs importants de la chaîne de diffusion des artistes ;
* Publication gratuite dans la presse : articles et agendas culturels (actuellement, l’agenda culturel du Nouvelliste est payant pour les personnes qui ne sont pas abonnées au journal) ;
* Soutien communal (lignes au budget), qui permettraient de soutenir l’offre culturelle locale proposée par les galeries.

**5 et 6 Renforcer les liens avec d’autres domaines artistiques**

Pour ce point-là, nous avons entamé un long travail au sein du collectif des faîtières culturelles.

Nous avons rencontré différentes associations d’intérêt dont par exemple le Lions Club ainsi que des entreprises privées, telle que la banque Raiffeisen. Ces rencontres ont débouché sur un projet que nous n’avions pas anticipé : le CAA, Le Club des Amis d’Artistes. Ce club, géré par Visarte pour l’instant permet de créer des liens et des contacts avec les entreprises, des starts up, et nous donne l’occasion d’avoir une nouvelle activité liée à la vente d’œuvres et renforce du même coup nos bases financières. En cela il permet également de financer et de pérenniser notre travail, objets de notre **6ème point**.

**Le 22 octobre, nous invitons tous les curateurs, artistes, directeurs de galeries et politiques à la restitution des résultats de l’enquête et à participer à des tables rondes permettant de récolter les réactions, besoins et pistes de solutions pour la poursuite de nos actions.**

# CONCLUSION

La création d’un bureau d’étude et de communication a permis d’assurer une meilleure synergie entre les artistes, les institutions et le service de la culture. Le bureau s’est engagé à transmettre les informations aux acteurs.trices politiques, institutionnels et à ses membres afin d’assurer des prises de décisions concertées et transparentes. Il a mis en place ce dialogue à travers les actions énumérées plus haut en observant les réalités économiques de chaque partie et dans le but de trouver des solutions s’inscrivant dans la réflexion menée au niveau national.